

MONITORING DE PROTECTION
République Centrafricaine

Analyse trimestrielle
Avril - Juin 2022

UNHCR The UN Refugee Agency

COOPI Cooperazione Internazionale · FCA · Finn Church Aid · INTERSOS

RÉSUMÉ SOMMAIRE

CONTEXTE DU PROJET ET SITUATION SÉCURITAIRE

12 préfectures couvertes par le monitoring de protection. **537** relais communautaires et membres de comités de protection. Situation sécuritaire et crise du carburant persistantes.

INCIDENTS DE PROTECTION (INDIVIDUELS)

2673 incidents individuels (hausse de 27 pour cent) dont la plupart sont des VBG (**32** pour cent). Augmentation des taxations illégales (**181** pour cent) et des extorsions de biens (**46** pour cent). Les filles sont les principales victimes de violences sexuelles (**62** pour cent des cas).

ALERTES DE PROTECTION

53 alertes de protection. Des hommes en armes impliqués dans **55** pour cent des alertes.

ENQUÊTES DE PERCEPTION

1285 ménages et **474** relais communautaires consultés. **12** pour cent des chefs de ménages intérrogés ne se sentent pas en sécurité dans lteur communauté. **78** pour cent des relais communautaires confirment que les incidents de protection ont eu lieu dans leur communauté durant le mois précédant l'enquête.

RÉPONSES ET ACTIONS

23 centres d'écoute répartis dans **12** préfectures couvertes par le project de Monitoring de Protection en réponse aux besoins résulatants des incidents de VBG, y compris le système de référencement.

MÉTHODOLOGIE

Collectes des données

Le rapport s'appuie sur la collecte et analyse des données relatives à la protection sur le terrain réalisée entre avril et juin 2022, ainsi que sur de nombreux échanges avec d'autres acteurs concernés tels que les agences des Nations Unies, les ONG internationales et nationales, les leaders communautaires et des autorités locales, entre autres. Les partenaires du HCR, INTERSOS, Cooperazione Internazionale (COOPI) et Finn Church Aid (FCA), disposent de **4 outils de collecte d'informations** de monitoring de protection qui leur permettent de consulter directement les populations sur des questions liées à la perception qu'ils ont de leur environnement de protection (questionnaire des ménages et questionnaire des relais communautaires), des violations des droits de l'homme identifiées dans la communauté (formulaire des incidents individuels de protection) et des événements de grande ampleur touchant un groupe au sein de la population civile (formulaire des alertes de protection). Les enquêtes de perception s'articulent autour de sept thèmes (protection générale, protection légale, VBG, protection de l'enfance, éducation, solutions durables et engagement communautaire). Les questionnaires sur les incidents individuels de protection et les alertes collectives enregistrent, entre autres, des informations sur les auteurs présumés, le profil de la victime, le type d'incident, la localisation et si ceux-ci sont liés à des activités de transhumance ou à des accusations de sorcellerie. Il convient de noter que pour la préfecture d'Ouham Pende, qui n'est pas couverte par le projet de surveillance de la protection, les équipes du HCR basées à Paoua signalent également des alertes de protection qui sont incluses dans l'analyse du deuxième trimestre.

Limitations

Parmi les limitations du projet et de l'analyse des résultats, il est nécessaire de prendre en compte que le projet ne couvre pas l'ensemble de la RCA, notamment les préfectures de la Vakaga, le Bamingui-Bangoran, l'Ouham-Pendé[1] et de la Sangha-Mbaéré. Au cours du deuxième trimestre, des besoins de monitoring de protection ont été identifiés dans les préfectures de la Vakaga et du Bamingui-Bangoran où des incidents de différents types se sont produits mais où les contraintes de personnel et de budget n'ont pas permis une couverture étendue de ces zones.

En ce qui concerne la **pénurie du carburant** qui affecte la RCA, les autorités étatiques et la MINUSCA ont été contraintes de réduire les patrouilles pour assurer la sécurité dans certaines zones du pays, ce qui pourrait entraîner une augmentation du nombre d'incidents de sécurité. La crise du carburant a également affecté les équipes du monitoring de protection, qui ne sont pas toujours en mesure d'effectuer des missions sur le terrain pour surveiller la situation de protection.

La **situation sécuritaire** a limité les activités de monitoring de protection dans certaines zones couvertes par le projet. Au cours du mois d'avril, il n'a pas été possible d'effectuer des mouvements sur les axes périphériques d'Obo (préfecture du Haut-Mbomou). En plus, pendant le mois de mai 2022, des incidents sécuritaires (braquages) ciblant les équipes des partenaires ont été rapportés sur l'axe Batangafo-Bouca (préfecture de l'Ouham). L'insécurité sur cet axe s'est vue exacerbée par la réduction des patrouilles dissuasives de la part des forces de l'ordre nationales ainsi que de la MINUSCA. A la suite de ces incidents, le partenaire a dû suspendre toutes les missions sur l'axe Batangafo-Bouca en attendant une amélioration de la situation sécuritaire. Ceci a impliqué une réduction dans les missions et activités dans la ville de Bouca; le monitoring continue à se réaliser à travers le suivi et la remontée des informations des relais communautaires.

1 Les activités du monitoring de protection dans la préfecture de l'Ouham-Pendé sont couvertes par le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC).

4 COUVERTURE DU MONITORING DE PROTECTION

6 CHIFRE CLÉS

8 TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

10 ALERTES DE PROTECTION

18 AUTRES FACTEURS LIÉS À LA PROTECTION

22 VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE

28 PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉSOLUTION 1612

32 ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

36 ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

40 ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

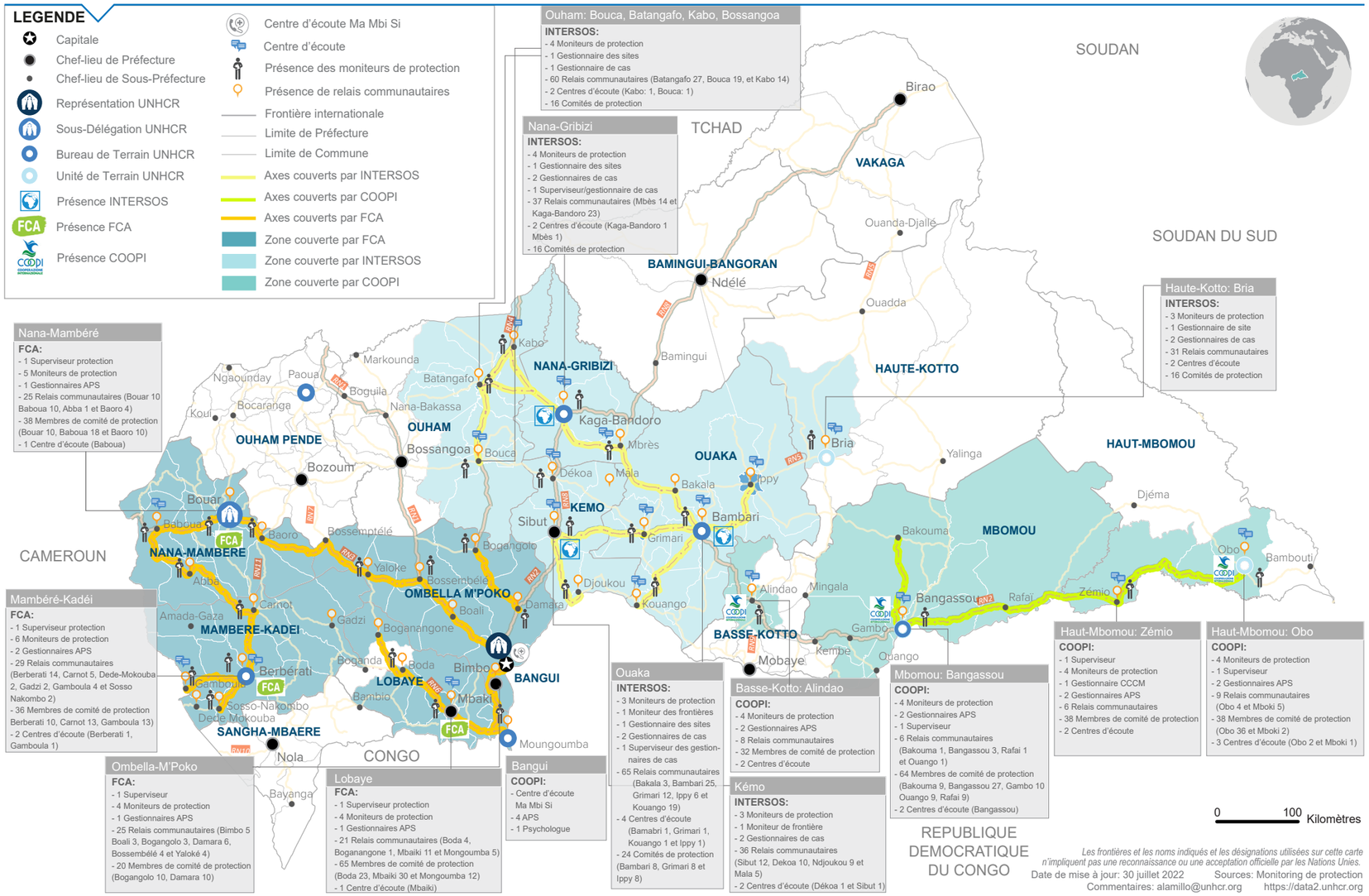
44 PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

46 PROFIL DES VICTIMES / SURVIVANT(E)S

47 COORDINATION, RÉFÉRENCEMENT ET RÉPONSE RAPIDE

48 CRÉDITS

COUVERTURE DU MONITORING DE PROTECTION



Les frontières et les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Date de mise à jour: 30 juillet 2022 Sources: Monitoring de protection

Commentaires: alamillo@unhcr.org https://data2.unhcr.org

Zones de couverture

Le projet du monitoring de protection couvre 12 des 16 préfectures de la RCA[2] en priorisant les principales zones de concentration de population ou les zones présentant des risques de protection les plus élevés, y compris les sites de personnes déplacées internes.

Dans certains sites et certaines localités, les partenaires du monitoring de protection gèrent eux-mêmes les sites et/ou ont établi des centres d'écoute qui offrent aux survivant(e)s des incidents de protection un soutien psychosocial et une gestion individuelle des cas.

Le projet de monitoring de protection applique une approche communautaire en créant, renforçant et redynamisant les structures des relais communautaires et les comités de protection (**un total de 537 personnes comprenant les relais communautaires, les Comités de protection)**. Les relais communautaires et les membres des comités de protection sont intégrés dans ces structures communautaires en application de l'approche basée sur le genre, l'âge et la diversité du HCR.

De même, dans le cadre de la gestion des sites, les moniteurs entretiennent une relation étroite avec les femmes et les hommes chefs de chaque quartier ou bloc qui également signalent les incidents de protection survenant dans leurs zones et contribuent à informer la population des services disponibles pour les survivant(e)s/victimes.

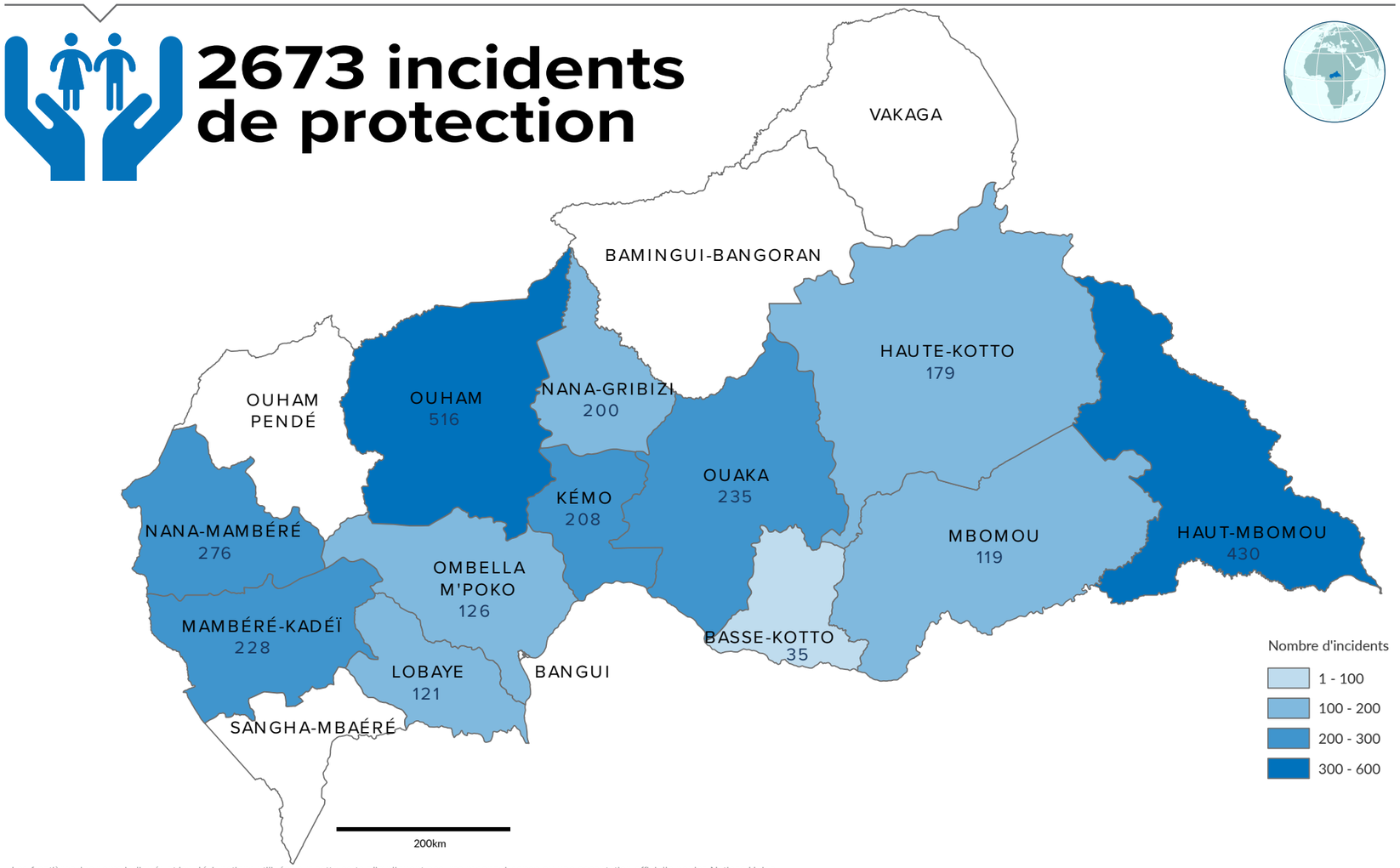
12/16
préfectures couvertes.

2 Mambéré-Kadéï, Nana-Mambéré, Lobaye, Ombella-M'Poko, Kemo, Nana-Gribizi, Ouham, Ouaka, Basse-Kotto, Mbomou, Haut-Mbomou et Haute-Kotto.

CHIFFRES CLÉS

UNHCR
The UN Refugee Agency

2673 incidents de protection



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename: Incidents de protection par sous-préfectures

Les équipes du monitoring de protection ont enregistré un total de **2,673 incidents individuels de protection** contre 2113 incidents du trimestre précédent, constituant une hausse de 27 pour cent.

En ce qui concerne les enquêtes de perception, **1,285 ménages et 474 relais communautaires** ont été consultés à travers la RCA par les équipes de protection. 52 pour cent des ménages interrogés ont un chef de famille de sexe féminin et 24 pour cent des relais communautaires sont des femmes.

Les équipes du HCR et de ses partenaires ont rapporté **53 alertes de protection**. Elles constituent des incidents de protection à grande échelle tels que des affrontements entre groupes armés, des déplacements forcés de population, des incursions de groupes armés, des exactions généralisées contre la population civile et des catastrophes naturelles (inondations, incendies et autres).

27%
Hausse des incidents par rapport au trimestre précédent.

TENDANCES ET RISQUES DE PROTECTION

870
Incidents VBG

819
Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique

799
Violations du droit à la propriété

167
Violations du droit à la liberté

15
Violations 1612

3
Violations du droit d'asile

La situation sécuritaire en RCA reste volatile et imprévisible, avec la poursuite des opérations militaires contre les groupes armés et les représailles menées par les hommes en armes contre la population locale.

Les forces de sécurité de l'Etat centrafricain et leurs alliés continuent d'avancer pour contrôler l'ensemble du territoire national.

Ces opérations de ratissage en combinaison avec la présence des groupes armés dans certaines zones du pays continuent d'être la principale cause de déplacement forcé de la population [3] .

En plus, la criminalité reste une préoccupation majeure dans le contexte de la protection, car de nombreuses personnes choisissent des activités criminelles pour survivre, y compris les civils, les groupes armés et les agents de l'État.

Environ 12 pour cent des chefs de ménages interrogés lors des enquêtes des perceptions déclarent ne pas se sentir en sécurité dans leurs communautés respectives.

Cela reflète une tendance similaire à celle du trimestre précédent.

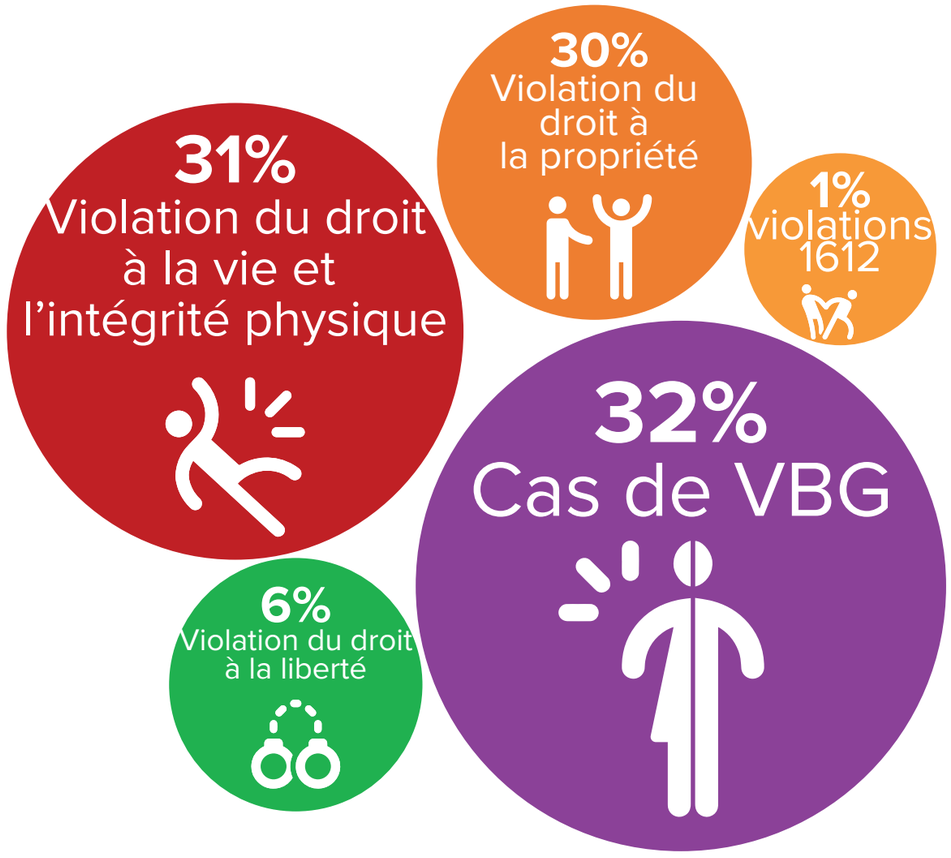
Les personnes interrogées classent la présence d'acteurs armés non étatiques, le manque d'autorité de l'État, le risque de violences basées sur le genre et les extorsions de biens comme les principales raisons pour lesquelles elles se sentent en insécurité.

En outre, un total de **78 pour cent des relais communautaires interrogés dans le cadre des enquêtes de perception a confirmé que des incidents de protection** avaient eu lieu dans leur communauté dans le mois précédant l'enquête.

[3] Au 30 juin 2022, le nombre total des personnes déplacées internes (PDI) en RCA est estimé à 610,265 individus. Rapport de la Commission Mouvement de Populations (Juin 2022), Cluster Protection en RCA.

2673 Incidents de protection

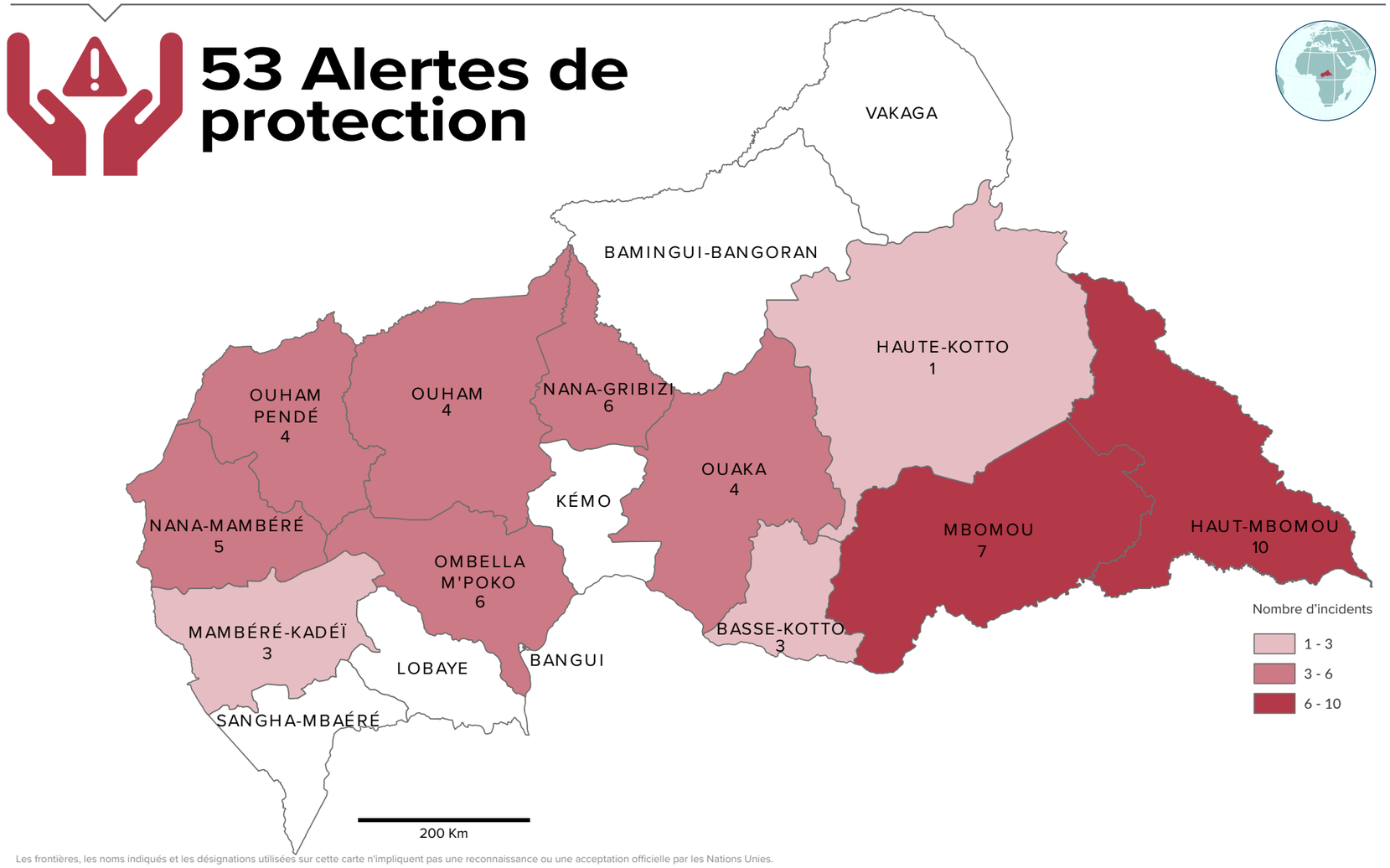
53 Alertes de protection



ALERTES DE PROTECTION

UNHCR
The UN Refugee Agency

53 Alertes de protection



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Alertes de protection

Un total de **53 alertes de protection** a été documenté au cours de la période d'analyse.

Des hommes en armes étaient impliqués dans 55 pour cent des alertes. Selon les données collectées, des affrontements entre les forces de sécurité de l'État et leurs alliés contre les groupes armés ont lieu dans les sous-préfectures de Bakouma (préfecture du Mbomou, village de Nzacko et ville de Bakouma), de Ngaoundaye (préfecture de l'Ouham Pende), d'Alindao (préfecture de Mbomou) et de Gadzi (préfecture de Mambéré-Kadéï, village de Zawele).

La plupart des **exactions contre la population civile**[4] commises par les forces de sécurité et leurs alliés ont été enregistrées dans la préfecture de la Nana-Mambéré , tandis que les groupes armés ont été identifiés comme les principaux responsables dans la préfecture du Haut-Mbomou.

Les **conflits interethniques** (représentant 13 pour cent) ont été principalement enregistrés dans les sous-préfectures de Bakouma (préfecture du Mbomou), Bouca (préfecture de l'Ouham), Alindao (préfecture de la Basse-Kotto), Zemio et Bambouti (préfecture du Haut-Mbomou). Damara et Boali (préfecture de l'Ombella M'poko).

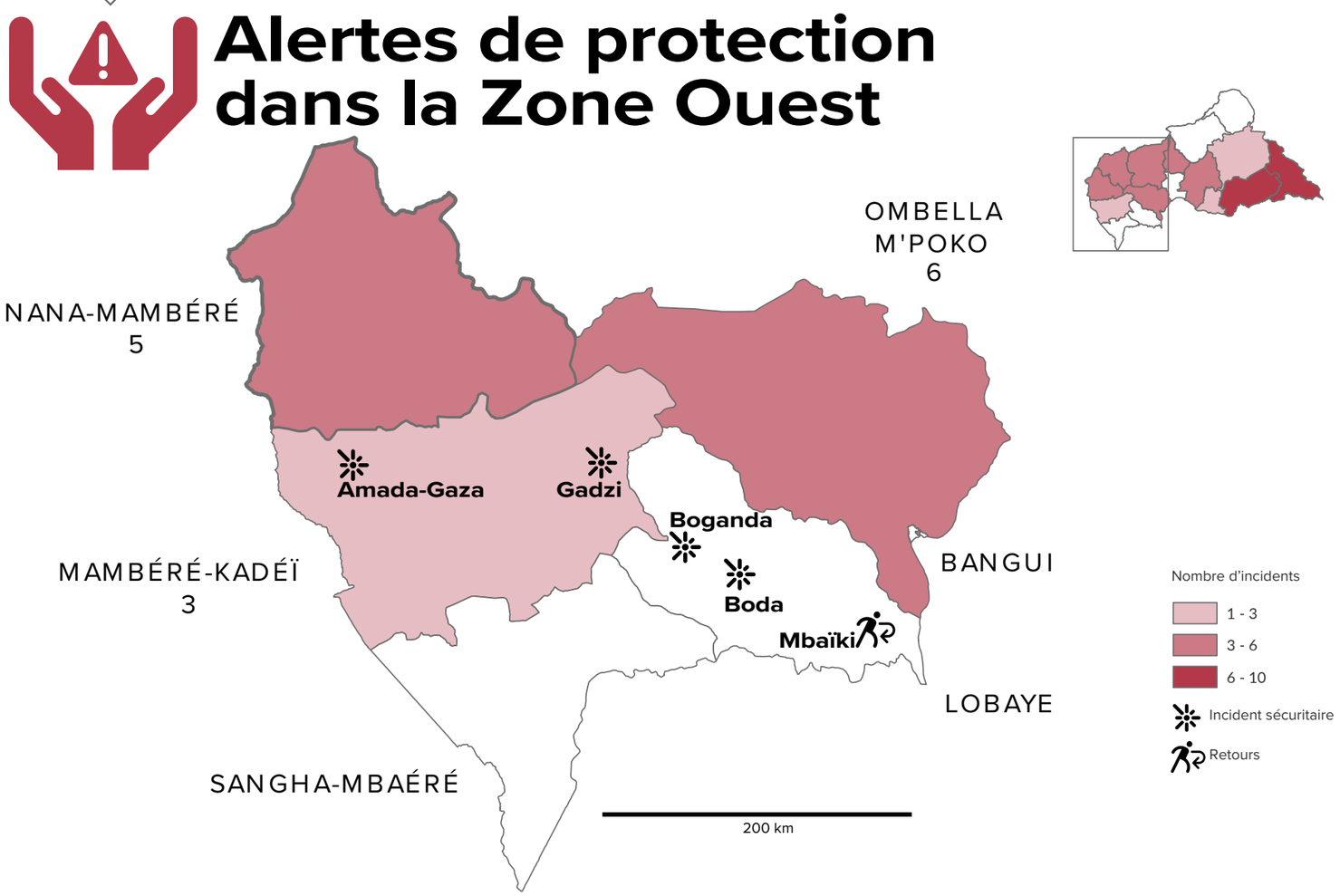
Les **catastrophes naturelles** (inondations, incendies et autres) représentent 15 pour cent des alertes. Ces événements risquent d'augmenter pendant la saison des pluies tandis que les infrastructures insuffisantes au pays sont susceptibles d'entraver la fourniture d'aide humanitaire.

55%
des alertes concernent des hommes en armes.

4 Contrairement aux incidents de protection, les exactions contre la population civile comprennent évènements qui touchent un groupe de population en termes de meurtres, VBG (y compris des violences sexuelles collectifs), vol de bétail, harcèlement de la population, taxations, restrictions de mouvement/libertés, recrutement forcé, vol de véhicules/motos et dépouillement de biens.

ALERTES DE PROTECTION - ZONE OUEST

UNHCR
The UN Refugee Agency



ZONE OUEST (Lobaye, Nana-Mambéré, Mambéré-Kadéï et Ombella M'Poko)

Le 31 mars 2022, des membres du groupe armé 3R auraient érigé une barrière sur l'axe Gadzi-Zawa, bloquant le passage de toutes les personnes afin de voler leurs biens. À la suite de ce blocage, les membres des groupes Anti-balaka des villages de Gontikiri, Zawele et Maïyaka auraient lancé une offensive contre eux le 7 avril 2022 dans le village de Zawele, situé à 63 kilomètres de **Gadzi** sur l'axe Gadzi-Zawa. Cet affrontement a causé la mort de 10 membres des groupes armés mais n'a pas provoqué de déplacement de la population.

En avril 2022, dans la sous-préfecture de **Boganda**, les équipes de protection ont signalé des opérations militaires visant à localiser des groupes armés dans la brousse autour des villages de Gbakoe, Tokadee et Gbakpana sur l'axe Boda-Mamberé. Une augmentation des détonations a été entendue à la suite des bombardements des forces alliées, créant ainsi la peur au sein de la population.

Dans la sous-préfecture de **Boda**, les tensions ont augmenté entre les forces armées alliées et centrafricaines, par suite de la mort d'un élément des Forces Armées Centrafricaines (FACA) le 21 mai 2022. Cet élément serait mort par suite des tortures qu'il aurait subies en prison par les forces alliées. Cette tension a entraîné des mouvements de la population civile dans la zone du quartier fonctionnaire craignant un probable affrontement vers la brousse. Ces tensions entre les éléments des FACA et leurs alliés ont été ravivées dans la nuit du 28 juin 2022 à la barrière située à 11 km de Boda sur l'axe Mambéré, créant la panique au sein de la population.

Dans la sous-préfecture de **Mbaïki,** on observe un retour progressif de la population musulmane au cours du mois de juin, à la suite d'une amélioration de la situation sécuritaire à Mbaïki et dans la commune de Nola due au renforcement des patrouilles mixtes des FACA et ses alliés dans la zone.

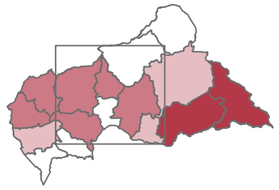
Dans la sous-préfecture **d'Amada-Gaza**, les offensives militaires contre les groupes armés ont repris depuis le 17 juin 2022 et les opérations se sont poursuivies au cours des semaines suivantes.

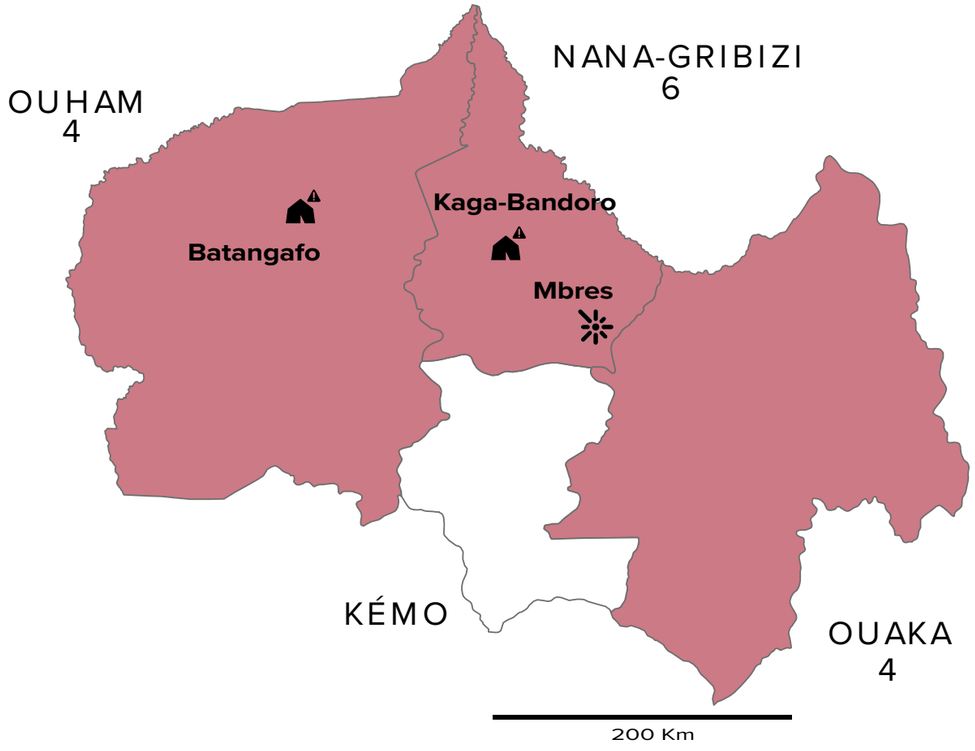
Dans la journée du 15 mai 2022, dans le village Nzakoundou (sous-préfecture de **Ngaoundaye**, Ouham Pende), un affrontement aurait eu lieu entre FACA et les éléments de 3R entraînant un décès et l'enlèvement de trois personnes. Par ailleurs, en poursuivant les éléments de 3R, les FACA seraient entrées dans un campement des éleveurs, ou ils auraient pris 45 bœufs. Craignant pour sécurité, environ 250 habitants de Nzakoundou auraient fui leur village vers Kowone, un village situé à 12 km de Nzakoundou.

ALERTES DE PROTECTION - ZONE CENTRE

UNHCR
The UN Refugee Agency

Alertes de protection dans la Zone Centre





Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Alertes de protection dans la zone ouest

ZONE CENTRE (Ouham, Kémo, Nana-Gribizi et Ouaka)

Le 27 mai 2022, les propriétaires des parcelles d'habitation ont proféré des menaces d'éviction contre les PDI vivant sur le site MINUSCA a **Kaga-Bandoro** (préfecture de la Nana-Gribizi) en donnant un ultimatum de 48 heures pour quitter le site. Les propriétaires voudraient construire des maisons sur leurs parcelles. Informés de la situation, une descente aurait été effectuée sur le site, touchant 43 ménages de 162 personnes. Le HCR et son partenaire ont travaillé en étroite collaboration avec les autorités et d'autres agences pour trouver une solution en menant une enquête sur les intentions de retour vers les lieux d'origine.

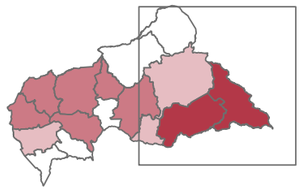
Le village de Ramadane (sous-préfecture de **Mbrès**, préfecture de la Nana-Gribizi) aurait été attaqué par des éléments Ex-Seleka le 14 juin, ce qui a poussé la population à fuir dans la brousse pour trouver refuge. Selon les informations recueillies auprès des structures communautaires, ces éléments auraient accusé la population du village de les avoir trahis aux forces étatiques qui les ont attaqués la dernière fois.

Alerte portant sur l'ultimatum lancé par les autorités locales de **Batangafo** sur un éventuel déguerpissement des PDI du site MINUSCA comptant 733 ménages de 2698 personnes. Selon les informations reçues la date limite est fixée au 6 décembre 2022. Ces menaces d'expulsion forcée seraient justifiées par la construction prévue de nouvelles infrastructures administratives dans la nouvelle préfecture de l'Ouham Fafa (nouvelle division administrative), faisant de la sous-préfecture de Batangafo la ville principale.

ALERTES DE PROTECTION - ZONE EST

UNHCR
The UN Refugee Agency

Alertes de protection dans la Zone Est



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Alertes de protection dans la zone ouest

ZONE EST (Haute-Kotto, Vakaga, Mbomou et Haut-Mbomou)

Les forces bilatérales et les FACA maintiennent une forte présence dans la Haute-Kotto et la Vakaga. L'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) reste présente dans la ville de Sam-Ouandja qui est considérée comme une priorité par les FACA / forces bilatérales dans l'objectif de prendre le contrôle du triangle Oudda-Djalle - Ouadda – Sam-Oundja riche en ressources naturelles. Actuellement, les équipes de monitoring de protection ne couvrent pas ces zones en raison du manque de ressources.

La situation sécuritaire est relativement calme dans la ville de Bakouma depuis la reprise de son contrôle et de ses environs par les agents de l'Etat et du retour de la MINUSCA dans la région. Néanmoins, la présence des forces de l'ordre a provoqué le retrait des groupes armés dans le triangle minier de Nzacko, Yalinga et Bakouma et leur dispersion dans la brousse. Par rapport à Nzacko, certaines offensives ponctuelles ont été menées par les FACA et ces alliés, mais l'absence généralisée des forces gouvernementales ne permet pas de rétablir le calme ; la situation sécuritaire reste précaire.

Sur l'axe Obo-Bambouti, les équipes de protection ont documenté un nombre accru de cas des exactions contre les civils, y compris le personnel humanitaire. Ces actes consistent principalement en des embuscades contre des convois commerciaux et humanitaires, des pillages, des extorsions de biens et des enlèvements contre des compensations financières.

Le 17 avril 2022, à Bambouti, l'affaire du meurtre d'un chanteur Sud-Soudanais par l'UPC avait généré des tensions des deux côtés de la frontière au point que certains éléments de l'UPC se seraient retirés pour se réfugier au PK65 à Obo, craignant des représailles de la part des Sud-Soudanais. Les autorités Sud-Soudanaises continuent d'exiger l'extradition de l'auteur des faits. Le 28 avril, le poste à la frontière entre l'Afrique centrale et le Soudan à Bambouti a été fermé. Cette situation a eu un impact sur la population locale qui s'approvisionne en nourriture et autres produits de base dans la ville de Yubu, au Sud-Soudan.

Depuis fin mars, plusieurs mouvements de retour volontaire ont été identifiés de la localité de Zappai (RDC) vers Zémio (préfecture du Haut-Mbomou). Les missions de monitoring des frontières dans le cadre d'un projet du HCR ont identifié que ces personnes sont souvent soumises à une taxation illégale pour traverser la rivière Mbomou, qui marque les limites territoriales entre les deux pays, par des éléments du groupe UPC présent dans la région. Les autorités de Zémio ont renforcé la sécurité pour assurer le retour en sécurité des citoyens centrafricains. Cependant, ces mouvements de retour génèrent également des tensions au niveau communautaire, notamment en raison du fait que les rapatriés ont trouvé leurs maisons et terres détruits ou occupés par des personnes déplacées qui se sont installées à Zémio.

AUTRES FACTEURS LIÉS À LA PROTECTION

Dans le contexte de la RCA, certains éléments ont été identifiés comme contribuant à l'augmentation des risques de protection notamment les activités de transhumance, les accusations de sorcellerie, l'insécurité alimentaire, l'absence de documentation civile, l'assimilation d'un individu à un collectif religieux, ethnique ou membre d'un groupe armé.

La transhumance

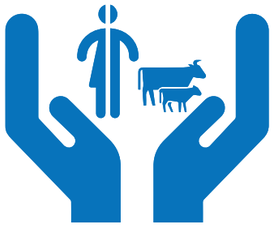


Avec l'arrivée des premières pluies, on observe une légère diminution des incidents liés à la transhumance, qui représentent 8 pour cent (10 pour cent au trimestre précèdent). Selon les prévisions, ce type d'incidents devrait diminuer dans les mois à venir, coïncidant avec la saison des pluies.

Ces incidents sont étroitement liés à la concurrence pour les ressources naturelles, à l'instabilité sécuritaire et à la prolifération des armes. Dans certaines régions du pays, notamment à l'est dans les préfectures de Mbomou et du Haut-Mbomou, souvent les éleveurs ne respectent pas les couloirs de transhumance désignés en raison de la présence des groupes armés, notamment des éléments de l'UPC. Afin d'éviter des risques de criminalité élevés qui entraînent des vols de bétail ou d'autres biens, des taxations illégales, des extorsions de biens et des attaques physiques les éleveurs choisissent des voies non officielles.

Les transhumants sont principalement la cible des groupes armés (48 pour cent des incidents alors que la moyenne générale est de 26 pour cent). Ces changements d'itinéraire des transhumants mènent à des destructions des cultures au champs lors du passage du bétail, ce qui contribue à accroître les tensions entre les éleveurs et les agriculteurs locaux. De plus certains transhumants portent des armes pour défendre leurs bétails, ce qui augmente le risque d'incidents.

8% d'incidents liés à la transhumance



2 % d'incidents liés à des accusations de sorcellerie



Les accusations de sorcellerie



Les accusations de sorcellerie ont également été à l'origine d'incidents au sein de la communauté ou de la famille de la victime. Dans certains cas, il semble s'agir de situations plus opportunistes, notamment des cas de détournements de biens de femmes veuves ou séparées perpétrés par leurs ex-partenaires ou beaux-parents. Un total de 40 incidents signalés au cours de la période d'analyse étaient liés aux accusations de sorcellerie. Les plus courants sont les incidents d'agressions physiques, de violences psychologiques et émotionnelles (GBV), de privation de ressources et d'opportunités, d'incendie ou de vol. Une alerte a été documentée près de Bouca (Préfecture de l'Ouham) concernant 5 femmes vivant sur une ferme qui auraient été accusées de sorcellerie par un membre haut placé d'un groupe armé á la suite du décès de son fils. Il aurait attaqué avec son sabre deux femmes âgées de 45 et 65 ans et aurait incendié les 5 maisons des victimes.

AUTRES FACTEURS LIÉS À LA PROTECTION

Les tensions intercommunales et violations de droit à motivation ethnique ou religieuse



En termes d'attaques ciblées sur des communautés spécifiques, les civils musulmans et peuls sont souvent pris pour cible dans les opérations contre-offensives et subissent en moyenne plus fréquemment que d'autres groupes des violations de leurs droits fondamentaux.

L'insécurité alimentaire



Selon le PAM, quelque 2.2 millions de personnes, soit 45 pour cent de la population en RCA, sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë élevée entre avril et août 2022[5].

La sécurité alimentaire s'est considérablement détériorée en RCA en raison des pénuries de carburant et des difficultés générales d'approvisionnement, surtout en dehors de Bangui, dues à la situation géopolitique, au conflit en cours en RCA, aux déplacements de population qui en résultent et aux prix élevés des denrées alimentaires (inflation).

Une grande partie des incidents de protection sont étroitement liés à la crise alimentaire, car les enfants et les adultes sont exposés à certains risques lorsqu'ils effectuent des activités quotidiennes telles que la collecte de nourriture, d'eau ou de bois pour cuisiner. Parfois, les autorités de l'État ou les groupes armés exigent des taxes illégales ou confisquent de la nourriture ou de l'argent des personnes exerçant ces activités.

L'insécurité alimentaire augmente également le taux de criminalité perpétrée par les civils et se traduit par un nombre élevé de vols, de menaces, d'attaques psychologiques et physiques, entre autres. En termes d'incidents de violence liée à la VBG, il existe également un lien étroit avec l'insécurité alimentaire, car de nombreuses violences sont liées au manque de nourriture ou de ressources économiques pour s'en procurer. Par exemple, les femmes victimes de VBG sont souvent soumises à des violences domestiques perpétrées par leur partenaire parce qu'elles n'ont pas pu obtenir / préparer suffisamment de nourriture.

L'absence de documentation civile



L'absence de documentation civile est l'un des facteurs à l'origine des violations des droits, notamment dans les zones contrôlées par des agents de l'État ou de ses alliés dans l'ouest du pays et dans les zones transfrontalières.

Les services de délivrance et de renouvellement des documents d'identité sont centralisés au niveau de la capitale, ce qui rend difficile l'obtention de ces documents pour les ressortissants centrafricains résidant dans les provinces.

Il est très difficile de circuler librement entre les provinces et la capitale sans documents du a plusieurs checkpoints sur les axes. Par conséquent, le HCR a fait un plaidoyer avec le gouvernement de soit rendre l'accès à la documentation au niveau de Bangui plus accessible, soit de décentraliser le système dans la mesure du possible.

5 « RCA : besoins humanitaires sans précédent et détérioration de l'insécurité alimentaire, avertit le PAM », https://news.un.org/fr/story/2022/07/1123132W

VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE

Les incidents de VBG représentent 32 pour cent des incidents de protection rapportés au cours du deuxième trimestre de 2022 (Ces chiffres ne comprennent pas les violences sexuelles contre des enfants liées à des conflits, tels que définis dans la Résolution 1612). Cependant, depuis 2021, la même tendance se maintient en tant que les cas de VBG enregistrent les chiffres les plus élevés des incidentes par rapport aux autres catégories.

Ce déclin est probablement étroitement lié à la réponse apportée par les partenaires par le biais de sessions de sensibilisation dans les communautés et du renforcement des capacités des relais communautaires, des membres des comités de protection et des leaders communautaires.

La plupart des **victimes/survivant(e)s** sont des femmes (73 pour cent) et des filles (24 pour cent). Les victimes/survivants masculins des incidents VBG représentent 3 pour cent, principalement des adultes qui subissent une forme de harcèlement psychologique ou d'agression physique de la part de leur partenaire.

Dans 63 pour cent de cas de VBG, l'auteur présumé est un membre de la famille, généralement le partenaire ou ex-partenaire de la victime/survivant(e). Ces incidents sont souvent motivés par des disputes conjugales liées à la consommation d'alcool, à la jalousie, au manque de moyens de subsistance ou à l'insécurité alimentaire.

70 pour cent des femmes chefs de ménages consultées dans le cadre d'entretiens de perception ont confirmé qu'il existe certains endroits dans la communauté où le risque de violence basée sur le genre est plus élevé, notamment dans la préfecture du Haut-Mbomou et la Nana-Mambéré.

Les endroits considérés comme les plus dangereux pour les femmes et les filles sont généralement ceux qui sont éloignés de la communauté (86 pour cent), les champs (39 pour cent) et les points de collecte d'eau ou de bois (34 pour cent).

D'après les relais communautaires consultés dans le cadre des enquêtes de perception, les principaux problèmes menaçant les femmes et les filles au sein leurs communautés sont principalement les violences physiques (77 pour cent), les violences sexuelles (63 pour cent), les mariages forcés (56 pour cent) et les violences domestiques (50 pour cent).

32%
Violences basées sur le genre



870 cas de VBG



97% des survivant(e)s sont de sexe féminin



24% des survivant(e)s sont des filles

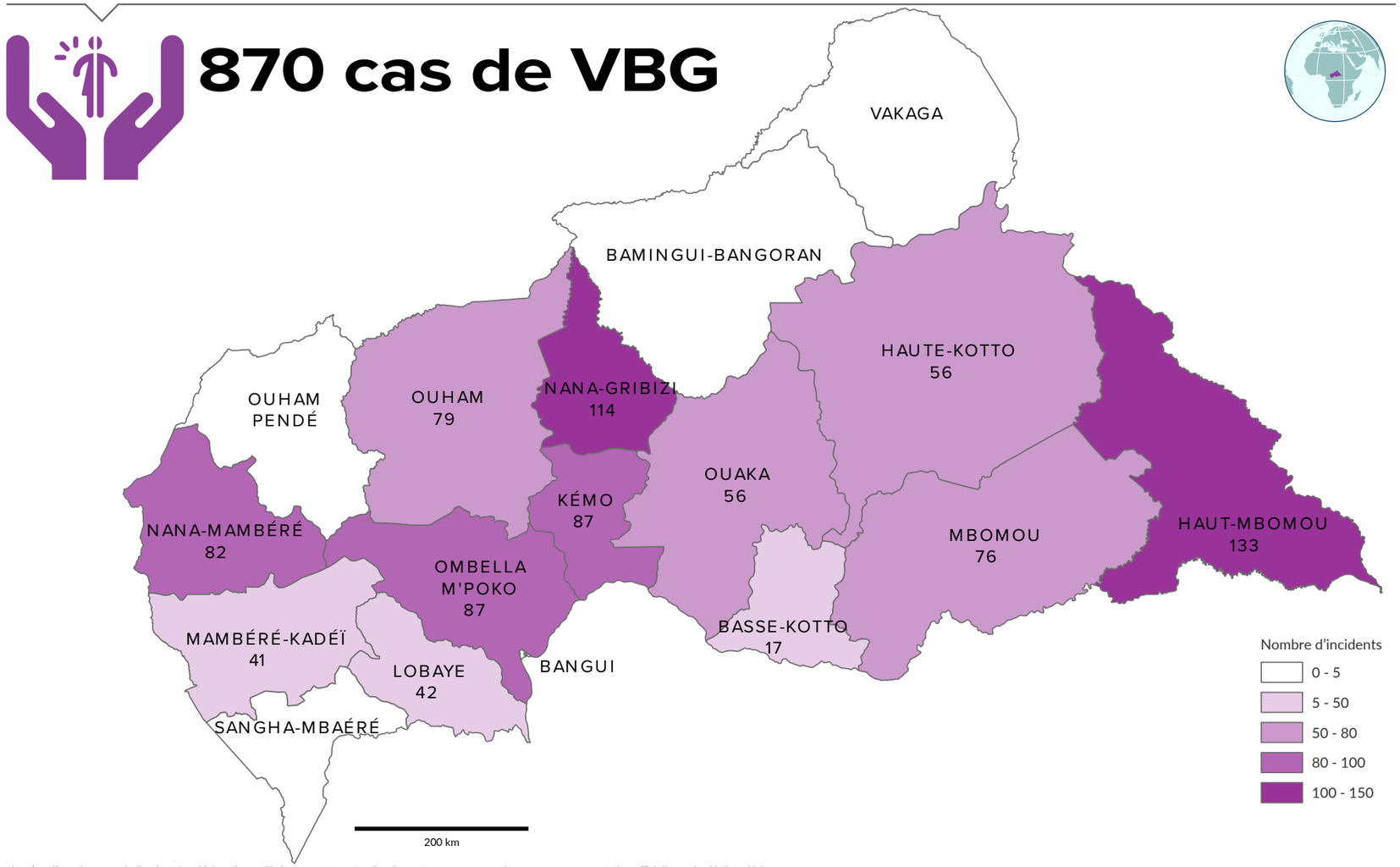


24% des VBG commises sont des viols

VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE

UNHCR
The UN Refugee Agency

870 cas de VBG



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Violences sexuelles basées sur le genre par préfectures

Les préfectures ayant le pourcentage le plus élevé de cas de VBG sont Ombella M'poko (69 pour cent des cas), Mbomou (64 pour cent) et Nana-Gribizi (57 pour cent des cas).

Environ **14 pour cent de ces cas de VBG ont eu lieu dans des sites de PDI** où le cas de VBG représentent un pourcentage plus élevé d'incidents signalés par rapport aux incidents documentés hors des sites (49 contre 31 pour cent). Un nombre plus élevé d'incidents des VBG a été enregistré sur les sites PK3 à Bria (préfecture de la Haute-Kotto), site D (sous-préfecture de Zemio, Haut-Mbomou), le site Lazare et le site Minusca à Kaga Bandoro (préfecture de Nana-Gribizi).

Il est probable que le pourcentage de cas de VBG soit plus élevé sur ces sites car les partenaires de COOPI et d'INTERSOS ont également des fonctions de gestion des sites et de réponse aux survivant(e)s de VBG ce qui favorise que ces incidents soient signalés plus fréquemment.

14%
Des violences sexuelles ont lieu dans des sites de PDI.

VIOLENCES SEXUELLES BASÉES SUR LE GENRE

40 pour cent des cas de VBG enregistrés par les équipes de protection ont été identifiés comme des **agressions physiques**. Dans 86 pour cent des cas, l'auteur présumé identifié est un membre de la famille de la victime, généralement un partenaire ou un ex-partenaire. 3 pour cent des victimes sont des hommes et il s'agit d'incidents survenant dans la sphère domestique.

Les **violences psychologiques ou émotionnelles** représentent 16 pour cent de cas VBG. Généralement auteurs présumés sont des membres de la famille, le plus souvent les partenaires de la victime mais aussi des membres de la belle-famille ont été identifiés. Ces incidents sont principalement motivés par l'abandon des femmes par leurs respectifs époux, la discrimination envers la coépouse (dans le cas de mariages polygames) et les disputes liées au manque de ressources économiques et/ou de nourriture. Les femmes et les filles qui n'ont pas subi de mutilations génitales féminines sont particulièrement ciblées par ces violences psychologiques ou émotionnelles ; elles sont désignées de manière péjorative comme des "kpassakara", ce qui veut dire qu'elles ne sont pas dignes où encore qu'elles ne sont pas de "vraies" femmes. Les violences psychologiques ou émotionnelles sont souvent liées à des incidents de **déni de ressources, services et opportunités** (12 pour cent des cas VBG) généralement perpétrés par les partenaires ou ex-partenaires des victimes, liés à l'abandon, la destruction des biens ou l'expulsion du domicile familial.

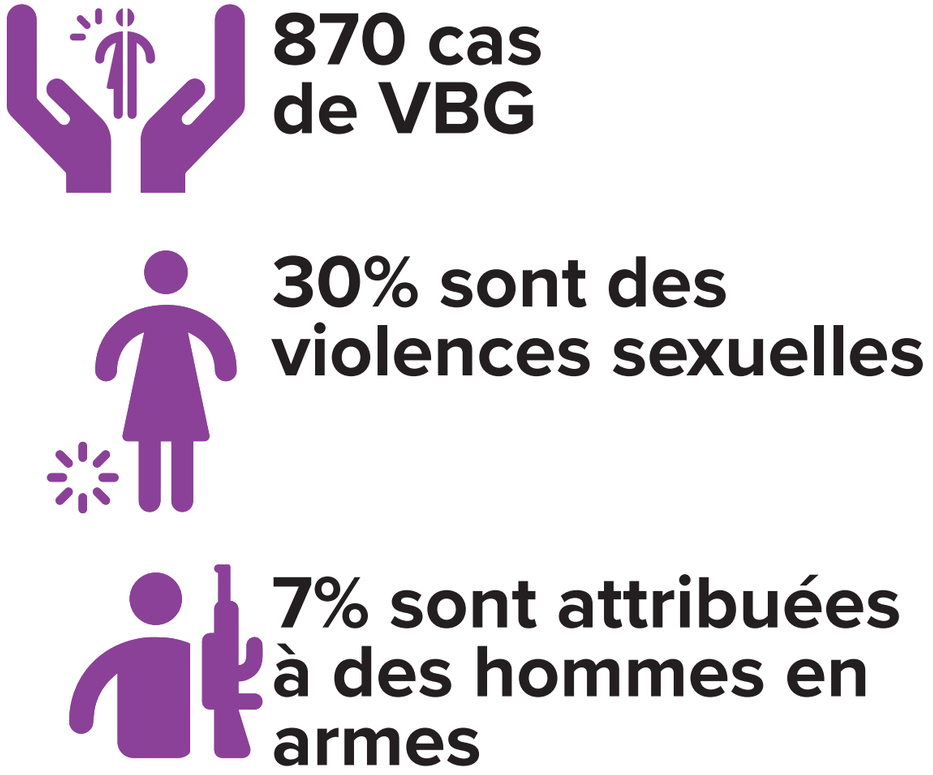
Les **violences sexuelles** (30 pour cent des cas VBG) sont le plus souvent perpétrés par des membres connus de la communauté (70 pour cent, comme au trimestre précèdent). 98 pour cent des survivantes sont des femmes ou de filles entre 2 et 17 ans. Parmi les 255 cas de viols et d'agressions sexuelles signalés, **8 pour cent sont imputables à des hommes en armes**, ce qui indique que ces types de violences sont encore utilisées comme armes de guerre. La plupart d'entre eux ont été identifiés dans les préfectures de l'Ouham et de la Nana-Gribizi, suivant la même tendance que dans les périodes d'analyse précédentes. Il convient toutefois de noter que les activités de monitoring de protection n'arrivent pas à documenter tous les cas des violences sexuelles, car les victimes craignent des représailles[6].

Les enfants, notamment des filles, sont les principales victimes de violences sexuelles, dans 62 pour cent des cas. Un total de 162 cas de violences sexuelles commises contre des garçons (4 cas) et des filles (158 cas) ont été enregistrés. Dans la plupart des cas, les victimes ont été attaqués alors qu'elles menaient des activités économiques ou qu'elles allaient chercher de la nourriture ou de l'eau. Les équipes de protection ont pu confirmer que dans 31 pour cent des cas (50 au total), l'enfant effectuait des activités visant à obtenir de la nourriture ou de l'eau (travail dans les champs, aller chercher du bois, ou faire les courses au marché) et que dans 15 pour cent des cas (15 au total), l'auteur présumé a profité de l'absence des parents ou tuteurs pendant ces travaux pour commettre la violation. En d'autres termes, il a été confirmé que 46 pour cent des cas de violence sexuelle contre des enfants sont étroitement liés à la situation de la sécurité alimentaire.

Un total de 20 cas a été signalé où l'agresseur attire la victime en lui offrant de l'argent ce qui montre qu'il existe des cas de sexe de survie, mais le nombre de cas est probablement plus élevé étant donné la difficulté de les identifier et du a la "banalisation" au niveau communautaire de ce phénomène en RCA.

D'autre part, alors que quelques cas de viols commis par des enfants sur d'autres enfants ont été identifiés

6 Voir le Rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits commises par le FPRC et l'UPC dans les Préfectures du Mbomou et de la Haute-Kotto - Décembre 2020 - Mars 2022, MINUSCA/OHCHR, 25 juillet 2022 <https://www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/rapport-sur-les-violences-sexuelles-liees-aux-conflits-commises-par-le>



au cours du premier trimestre 2022, on a constaté une augmentation significative au deuxième trimestre avec 13 incidents de ce type confirmés, notamment dans la préfecture d'Ombella Mpoko (sous-préfecture de Damara, Bossembele et Bogangolo). Cette tendance montre qu'il est nécessaire de renforcer l'éducation sexuelle dans leurs communautés afin d'éviter ces actes des violences.

Au cours du deuxième trimestre 2022, 24 cas de **mariages forcés** (3 pour cent des cas de VBG) ont été enregistrés, principalement des filles de 10 à 17 ans (21 des 24 cas signalés). Le plus grand nombre de mariages forcés a eu lieu dans les préfectures de la Nana Mambere et Mambere Kadei. Contrairement aux périodes précédentes où la majorité des auteurs étaient les parents de la victime, il y a eu une augmentation du nombre de cas où l'auteur présumé identifié est un membre de la communauté. L'une des principales conclusions de l'analyse est que certaines filles décident de quitter leur foyer par manque de ressources ou pour fuir les violences domestiques, attirées par la promesse d'un homme adulte qui les épousera et prendra soin d'elles. En général, ces mariages précoces se traduisent par des risques accrus de violence sexuelle, de grossesse forcée et d'autres violences liées à la violence liée au sexe. C'est un indicateur clé qui montre que le manque de ressources et l'insécurité ont un impact particulièrement négatif sur les enfants, et cela pourrait être accru par la situation actuelle de pénurie de nourriture et d'autres produits de base.

PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉSOLUTION 1612

Dans le cadre du projet de monitoring de protection **15 violations graves contre les enfants** ont été identifiés, telles que décrites dans la Résolution 1612. Cependant, l'une des principales difficultés pour identifier ces cas est la crainte des victimes de subir des représailles de la part des auteurs, ce qui explique pourquoi le pourcentage de ces incidents est inférieur à 1 pour cent du nombre total d'incidents collectes au cours de la période d'analyse.

Les principaux auteurs identifiés de ces violations sont des éléments du groupe armé UPC dans les préfectures du Mbomou et le Haut-Mbomou et des acteurs étatiques armés et ces alliés dans la préfecture de la Nana-Mambéré.

Alors que la tendance en 2021 était que la majorité des violations signalées étaient des cas de violence sexuelle contre des enfants, le premier trimestre de 2022 a vu un nombre élevé des cas d'enlèvement des enfants commisses par des groupes armés. Au deuxième trimestre de 2022, les cas de **meurtres** et des **violences sexuelles** commisses sur des enfants représentent la majorité des cas.

Trois cas de **recrutement forcé des enfants** ont été identifiés, dans lesquels des enfants ont été contraints de travailler pour fournir de la nourriture aux hommes en armes ou pour prendre les armes. Par rapport aux **enlèvements des enfants** au cours de la période analysée, seulement 1 cas a été signalé.

3
cas de recrutement forcé d'enfants

15 violations contre les enfants (Résolution 1612)

33% sont des violences sexuelles commises sur des enfants

33% sont des meurtres et mutilations des enfants

20% sont des recrutements et utilisation d'enfants

7% sont des enlèvements d'enfants

PROTECTION DE L'ENFANCE ET VIOLATIONS DE LA RÉSOLUTION 1612

UNHCR
The UN Refugee Agency



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations 1612 par préfectures

Au cours du deuxième trimestre de 2022, l'**occupation d'un centre éducatif** par les forces de sécurité du gouvernement a été documentée en dans la commune d'élevage de Yelewa, située à environ 100 km sur l'axe Bouar-Bocaranga (préfecture de Bouar). Le HCR avait soumis cette information à OCHA et un plaidoyer avait été fait auprès du chef de détachement des FACA qui a ordonné à ses éléments de libérer le centre.

1
cas d'occupation d'un centre éducatif

ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Les **atteintes au droit à la vie et/ou à l'intégrité physique** représentent 31 pour cent des incidents de protection soit une augmentation de 4 points par rapport au trimestre précédent.

Les violations de l'intégrité physique ou de la vie perpétrées par les forces de sécurité ou de défense de l'État (18 pour cent) sont étroitement liées à l'abus de pouvoir, à l'usage excessif de la force, au manque de documents et/ou à des accusations contre des civils de participer ou de collaborer avec des groupes rebelles ou des milices.

Suivant les tendances enregistrées au cours des trimestres précédents, **les agressions physiques (coups et blessures)** représentent 81 pour cent des incidents enregistrés dans la catégorie des violations du droit à la vie et à l'intégrité physique.

Environ 60 pour cent de ces incidents sont commis par d'autres membres de la communauté ou d'autres civils et sont liés à divers conflits, principalement liés à l'accès aux ressources de survie, aux dettes, aux relations sentimentales. Dans 15 pour cent de ces cas des agressions physiques, les auteurs présumés sont des éléments de groupes armés.

Ces cas sont généralement liés à d'autres incidents tels que des vols, des braquages, des extorsions de biens, des restrictions de mouvement et d'autres formes de violence.

Suivant la tendance des analyses précédentes, 7 pour cent des cas d'agressions physiques sont attribués aux autorités étatiques ou leurs alliés, notamment pour un usage disproportionné de la force dans l'exercice de leurs fonctions ou en raison des affaires privées avec des membres de la communauté.

Les **homicides ou les meurtres représentent** 12 pour cent des atteintes au droit à la vie ou à l'intégrité physique. Contrairement aux trimestres précédents, le deuxième trimestre 2022 a vu une augmentation du nombre de meurtres commis par des membres de groupes armés en particulier dans les préfectures du Haut-Mbomou, de la Nana-Mambéré et de l'Ouham.

Environ 7 pour cent des incidents sont des actes de torture ou des traitements inhumains généralement perpétrés par les forces de sécurité étatiques ou des groupes armés, principalement dans les préfectures de l'Ouaka, la Mambéré-Kadéï, l'Ouham et la Haute-Kotto.

Ces actes sont généralement liés à des demandes de paiement d'une somme d'argent, la remise de biens matériels ou des représailles pour une collaboration présumée avec des groupes armés ou des forces de l'ordre de l'État

60%
Incidents commis par des membres de la communauté.

819 violations du droit à la vie et à l'intégrité physique



81% des cas sont des coups et blessures



12% des cas sont des homicides



7% des cas sont des tortures et des traitemens inhumains

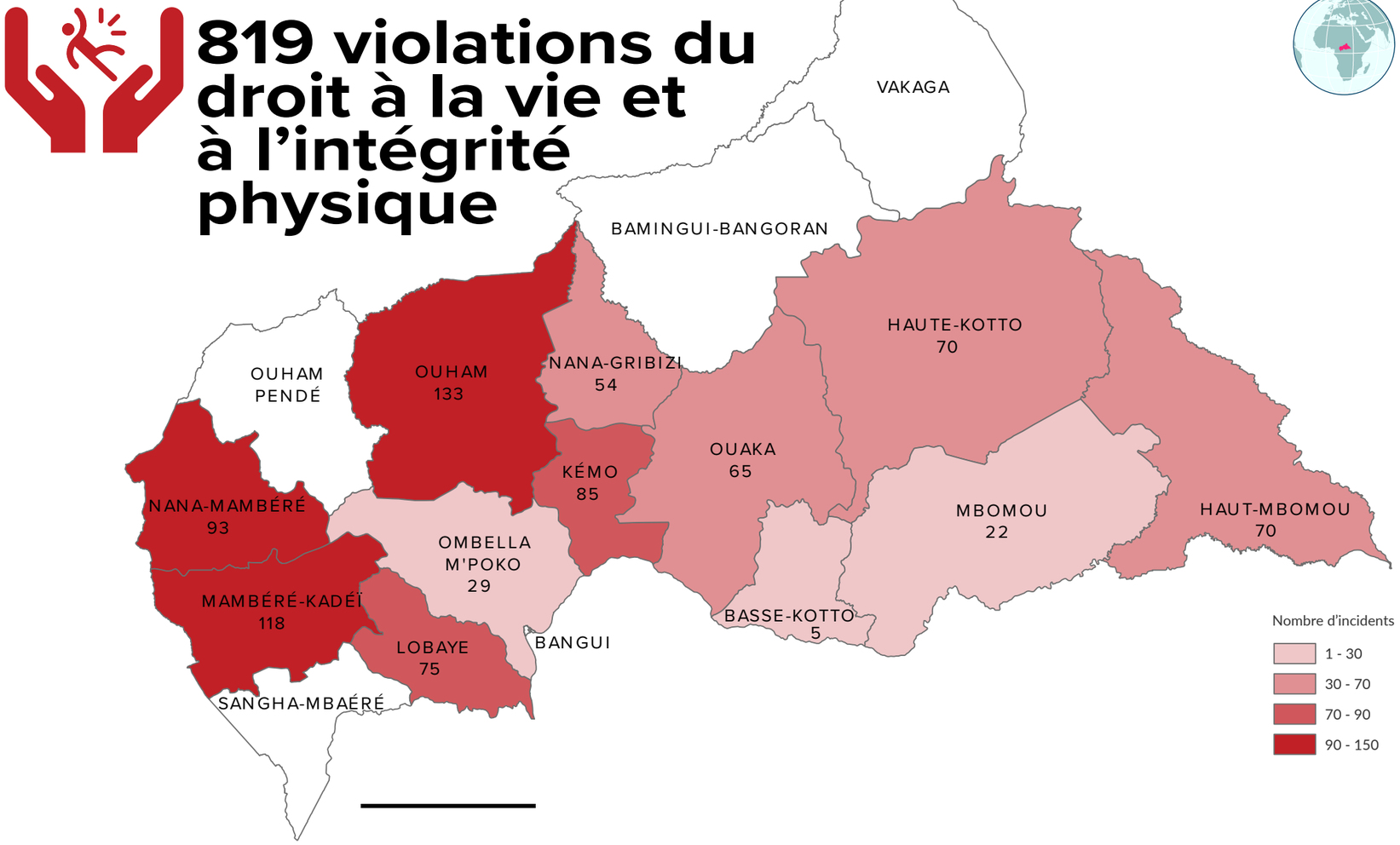


1% des cas sont liés la présence d'engins explosifs



ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET/OU À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

UNHCR
The UN Refugee Agency



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la vie et à l'intégrité physique par préfectures

La menace posée par les engins explosifs est un autre problème de protection qui rend également difficile l'accès à certaines zones pour les équipes de monitoring de protection, notamment dans les régions les plus touchées au nord-ouest et l'ouest de la RCA, les anciennes zones de domination des groupes armés.

Outre la présence croissante d'engins explosifs, le 4 avril à la périphérie du village de Kombele (10km de Bambari), des mines antipersonnel ont été découvertes pour la première fois dans le pays[7] .

Les incidents liés aux **engins explosifs** sont au nombre de 3 au total. L'incident le plus grave a été enregistré dans la forêt de Bania, à 5 KM du village de Zawa (sous-préfecture de Bossembele, préfecture de l'Ombella M'poko) où un engin explosif camouflé sous une bâche a tué trois personnes le 16 mai 2022. Selon des sources communautaires, l'engin aurait été placé par des membres des forces bilatérales.

3
Incidents liés à des engins explosifs.

7 Organisation des Nations Unies, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, "République centrafricaine : la menace toujours plus grande des engins explosifs", 6 avril 2022. https://reports.unocha.org/en/country/car/card/30CQKXi7pF/

ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

Les **violations du droit à la liberté** représentent 6 pour cent des atteintes contre les droits de l'homme signalées au cours du deuxième trimestre 2022. Le principal résultat de l'analyse dans cette catégorie est une augmentation significative des cas d'enlèvement ou de tentative d'enlèvement par rapport au trimestre précédent.

Un total de 76 cas **d'enlèvements ou de tentatives** ont été enregistrés, soit une augmentation de 111 pour cent par rapport au trimestre précédent. 86 pour cent d'enlèvements sont commises par des groupes armés non étatiques principalement dans la préfecture de l'Ouham (sous-préfectures de Batangafo et Bouca), la majorité de ces cas sont commis par des éléments anti-balaka. Ces enlèvements sont généralement motivés par des accusations de collaboration avec les forces armées du gouvernement ou par la demande d'argent en échange de la libération.

Les arrestations arbitraires et les détentions illégales constituent 44 pour cent des violations au droit à la liberté, principalement perpétrées par les forces de l'ordre et de sécurité de la RCA ou leurs alliées dans les préfectures de la Nana Gribizi, le Haut-Mbomou, l'Ouaka, l'Ouham et la Haute-Kotto. En général, ces incidents sont liés à des représailles, c'est-à-dire à des accusations de collaboration avec des groupes armés non-étatiques.

44%
Incidents liés à des arrestations arbitraires et des détentions illégales.



167 violations du droit à la liberté



46% sont des enlèvements et des tentatives d'enlèvement



44% sont des arrestations arbitraires et des détentions illégales



5% sont des travaux forcés

ATTEINTES AU DROIT À LA LIBERTÉ

UNHCR
The UN Refugee Agency

167 violations du droit à la liberté



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.
Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la liberté par préfectures

Au total, 9 cas de **travaux forcés** ont été enregistrés, notamment dans les sous-préfectures de Zemio (préfecture du Haut-Mbomou) et de Bria (préfecture de la Haute-Kotto).

Selon les informations recueillies, la plupart des cas se sont produits à des postes de contrôle contrôlés par les forces de sécurité de l'État ou des groupes armés non étatiques.

Dans ces cas, les victimes ont été contraintes de transporter des marchandises, d'effectuer des travaux d'entretien au poste de contrôle ou d'approvisionner ces hommes en armes.

9
cas de travaux forcés.

ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

Les violations des droits de propriété ont représenté 30 pour cent des incidents signalés au cours de la période analysée, soit une augmentation de 9 points par rapport au trimestre précédent. Cette catégorie d'incidents est celle qui connaît la plus forte augmentation par rapport aux trimestres précédents, avec 799 cas enregistrés entre avril et juin 2022 et 437 au cours du premier trimestre. Cette augmentation est étroitement liée aux difficultés d'accès aux ressources de base et de subsistance, y compris la nourriture.

Les cas de **vols et braquages** représentent 55 pour cent des atteintes contre la propriété qui sont récurrentes dans toutes les préfectures couvertes par le projet de monitoring de protection notamment dans les sous-préfectures de Bouca, Batangafo, Obo, Zemio, Kabo, Kuango et Baboua. Les activités criminelles de ce type constituent l'une des principales sources de revenus des groupes armés qui ont été identifiés comme les auteurs présumés de 64 pour cent des vols ou braquages, une proportion plus élevée que les autres types d'incidents. Les personnes les plus exposées aux vols sont celles qui se déplacent pour leurs activités quotidiennes (pour chercher du bois, de la nourriture ou de l'eau), les commerçants et les transhumants dans les zones où les groupes armés sont plus présents.

Les cas de **taxation illégale** et d'**extorsion de biens** ont fortement augmenté par rapport au trimestre précédent, 46 pour cent et 181 pour cent respectivement. Ces incidents sont généralement perpétrés par des agents de l'État (notamment des éléments de la FACA) ou des groupes armés qui contrôlent certaines zones.

55%
Incidents liés à des vols et des braquages.

799 violations du droit à la propriété

55% sont des vols et des braquages

15% sont des extorsions de biens

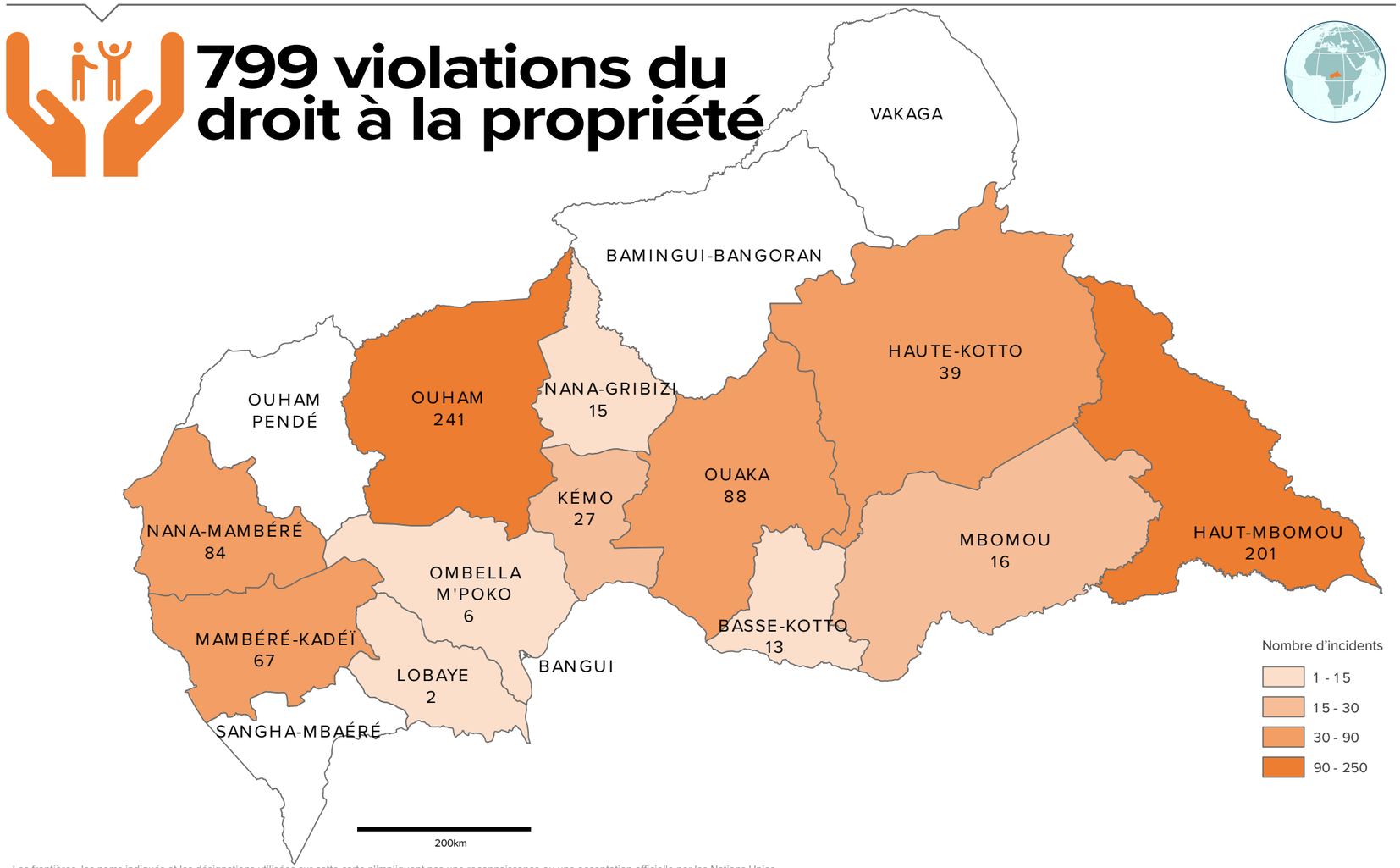
14% sont des taxes illégales

5% sont des destructions de propriétés

4% sont des incendies criminels

ATTEINTES AU DROIT À LA PROPRIÉTÉ

UNHCR
The UN Refugee Agency



Les frontières, les noms indiqués et les désignations utilisées sur cette carte n'impliquent pas une reconnaissance ou une acceptation officielle par les Nations Unies.

Sources: UNCS, UNHCR Author: UNHCR, CARBA Feedback:alamillo@unhcr.org Filename:Violations du droit à la propriété par préfectures

Ces types d'incidents commis par des agents de l'État sont plus fréquents dans les régions occidentales du pays, notamment dans le cadre des contrôles sur les routes et aux frontières dans les sous-préfectures de Grimari (préfecture de l'Ouaka), Baboua (préfecture de la Nana-Mambéré) Batangafo, Kabo et Bouca (préfecture de l'Ouham).

Du côté des groupes armés, les incidents sont plus récurrents dans l'est du pays (préfectures de Mbomou et Haut Mbomou) et surtout dirigés contre les personnes traversant le fleuve Mbomou dans la sous-préfecture de Zemio vers la ville de Zappai (RDC). Il y a eu de nombreux incidents au cours desquels des éléments de l'UPC sont entrés dans les maisons des résidents pour exiger des taxes illégales.

En relation à la période de transhumance, 36 cas de **destruction de biens** ont été signalés (représentant 5 pour cent des incidents du droit à la propriété), principalement la destruction des champs par le bétail des groupes transhumants ou le déplacement des groupes armés dans la région du Haut-Mbomou.

5%
des incidents sont liés à des destructions de biens.

PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

Membres de la communauté ou de la famille ont été identifiés comme les principaux auteurs présumés dans respectivement 29 pour cent et 25 pour cent des incidents documentés. En ce qui concerne les incidents perpétrés par des **membres de la famille**, dans 74 pour cent des cas, l'auteur présumé était le partenaire ou l'ex-partenaire de la victime.

Ces conflits familiaux sont étroitement liés à des problèmes de jalousie, de promiscuité, d'honneur, de manque de moyens de subsistance ou de consommation d'alcool.

Les incidents commis par des **membres de groupes armés** ont connu une augmentation significative, 113 pour cent par rapport au trimestre précédent.

Cela pourrait être lié à la dégradation de la situation en RCA, avec la hausse des prix des produits de base et les pénuries de carburant qui limitent les patrouilles de surveillance des forces de l'État et de la MINUSCA.

Environ 12 pour cent des incidents de protection résulteraient de l'action des **forces de l'ordre et sécurité de l'État**, celles-ci sont composées des forces de sécurité intérieure (gendarmes et police) et des forces de défense (FACA/alliés).

Parmi les auteurs présumés de l'État identifiés, la plupart des incidents impliquent des membres de la FACA. Enfin, dans 5 pour cent des cas l'auteur est inconnu et dans 3 pour cent des cas, l'auteur était un transhumant.

25%
Incidents imputés à des membres de la famille.



29% sont des membres de la communauté ou autres civils



25% sont des membres de la famille



26% sont des groupes armés non étatiques



12% sont des acteurs étatiques armés et des alliés



3% sont des transhumants

PROFIL DES VICTIMES / SURVIVANT(E)S

Contrairement aux périodes d'analyse précédentes, le pourcentage le plus élevé de victimes est représenté par des hommes adultes (51 pour cent) tandis que le pourcentage de femmes adultes a diminué de 7 points, ce qui est en partie lié à une légère diminution du nombre de cas de VBG dans lesquels la victime est généralement de sexe féminin.

Les filles (9 pour cent du total des victimes) sont plus touchées par les violences sexuelles que les autres groupes. En revanche, les hommes et les garçons ont été la cible majoritaire des atteintes contre le droit à la vie, l'intégrité physique, la propriété ou la liberté.

Le groupe de population le plus touché par les incidents est celui des résidents (67 pour cent), suivi des PDI (15 pour cent), des retournés/ rapatriés (10 pour cent), des transhumants (3 pour cent), et des réfugiés (1 pour cent).

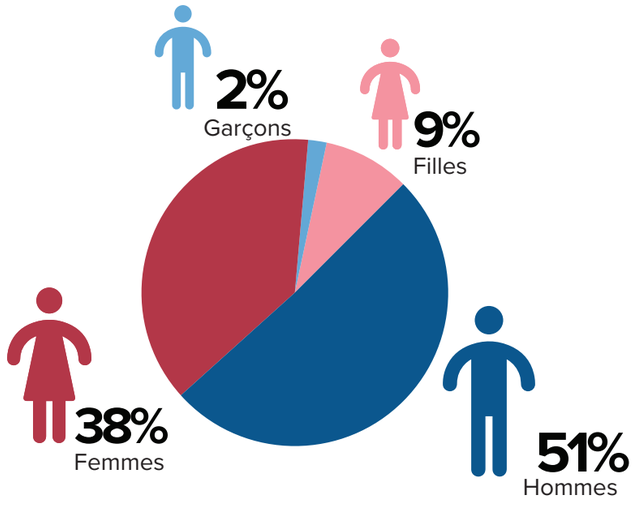
Dans le cas des victimes transhumantes, les incidents dont elles sont victimes sont souvent motivés par leur association avec des groupes armés ou par la nature de leurs activités de subsistance.

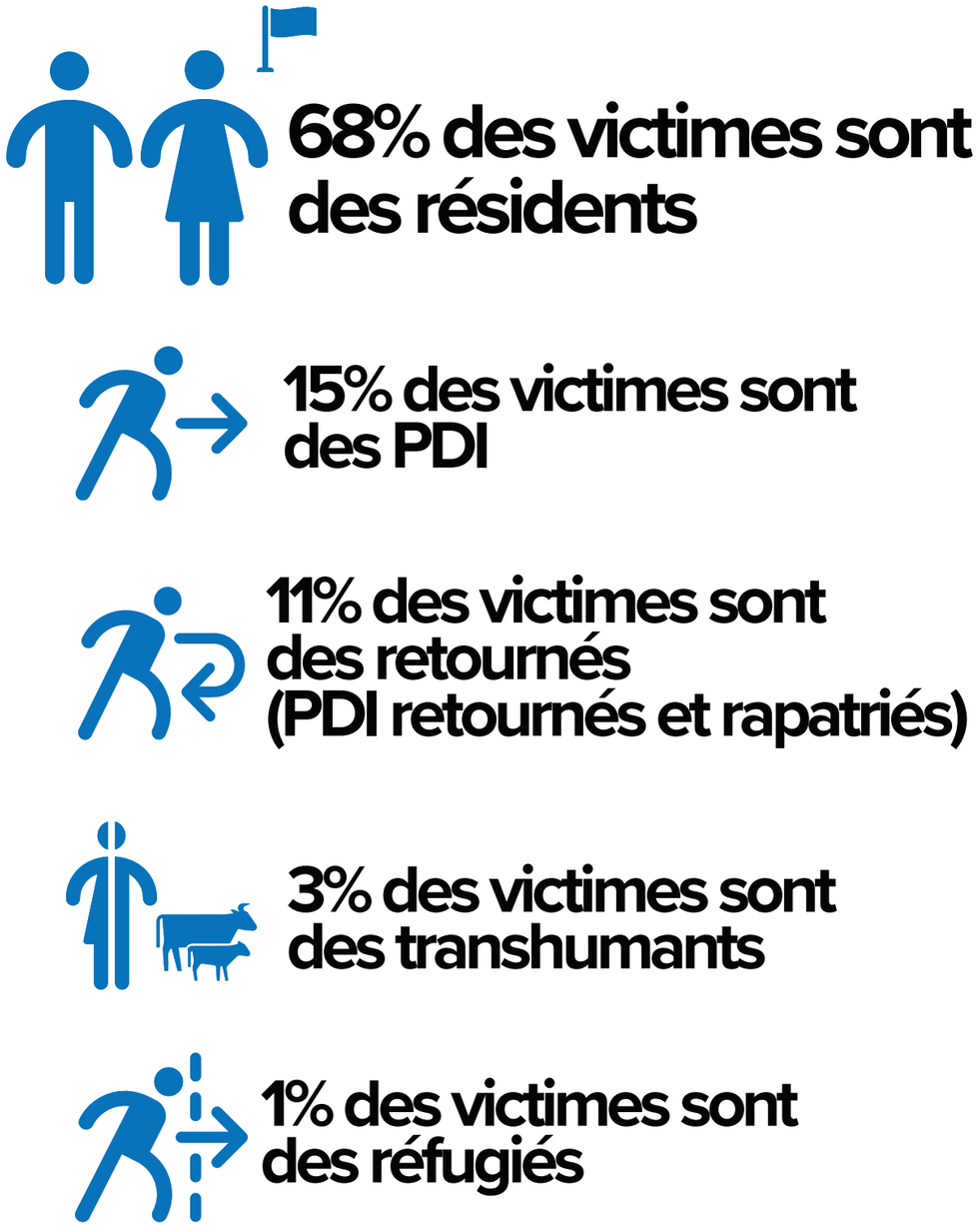
L'exercice de suivi de la protection permet également de déterminer si les victimes des incidents ont des besoins particuliers.

Cependant, l'absence et/ou la faiblesse de l'administration, des forces de sécurité ou des services de base dans certaines zones des provinces contribue à exacerber certains des besoins des survivant(e)s.

Environ 14 pour cent des victimes ont été identifiés comme des **personnes ayant des besoins spécifiques** selon les critères établis par le HCR, notamment des femmes cheffes de ménages (44 pour cent), des personnes âgées (12 pour cent), des enfants chefs de ménages (2 pour cent), et d'autres catégories (41 pour cent) tels que des enfants non accompagnés, des femmes enceintes ou allaitantes ou des individus en situation de handicap.

51%
des victimes sont des hommes adultes.





Au cours du 2ème trimestre, le HCR a maintenu son soutien aux centres d'écoute Ma Mbi Si répartis dans les 12 préfectures couvertes par le projet du Monitoring de Protection en réponse aux besoins découlant des incidents de VBG.

Les agents psychosociaux et/ou gestionnaires de cas ont continuellement apporté du soutien psychosocial aux survivant(e)s qui sont référé(e)s par les moniteurs de protection ou relais communautaires aux centres d'écoute Ma Mbi Si ou qui ont appelé le numéro vert Ma Mbi Si (4006).

La ligne verte Ma Mbi Si, mise en place pour connecter facilement les survivant(e)s de VBG et les personnes à risque aux services disponibles, a été cruciale pour répondre au besoin d'aide exprimé par les survivant(e)s éloigné(e)s des centres d'écoute et/ou qui ne pouvaient y accéder en raison des risques de sécurité, des restrictions de mouvement, des manques de moyens de déplacement, ou qui ont préféré obtenir de l'aide à distance.

1,015 survivant(e)s des incidents qui ont divulgué leurs cas via la ligne téléphonique administrée par le partenaire COOPI (586 appels) ou les centres d'écoute sous la responsabilité des partenaires COOPI, FCA et INTERSOS ont reçu une assistance psychosociale et fait l'objet d'un suivi individualisé.

En outre, 23 pour cent des survivant(e)s ont été orienté(e)s vers des acteurs de prise en charge médicale et 9 pour cent vers des prestataires de services judiciaires. Parmi les 015 survivants, 156 ont reçu une assistance en cash d'urgence.

Le HCR et ses partenaires de mise en œuvre ont organisé des sensibilisations et de discussions de groupes pour promouvoir le respect des droits humains, partager des informations sur les mécanismes d'orientation et de prise en charge des survivant(e)s des incidents.
Au total, 14,514 personnes y ont été dénombrés. Des formations sur différents sujets liés à l'identification des incidents de protection et à la prévention ont également été organisées et 6,421 membres de structures communautaires ont bénéficié de ces sessions de renforcement des capacités.
Le HCR et ses partenaires partagent les résultats du monitoring de protection lors des réunions de coordination regroupant les acteurs intervenant dans les différentes zones de couverture.

Les cas VBG identifiés sont référés vers les services de prise en charge existants. Les cas de protection de l'enfant sont également partagés aux acteurs de protection de l'enfant sur le terrain. S'agissant des autres cas spécifiques de protection, ils sont adressés aux acteurs concernés voir même aux clusters régionaux et nationaux en fonction des besoins identifiés. De même, les lacunes/gap identifiés sont discutés lors de ces réunions au but d'apporter les réponses requises ou mener des actions de plaidoyers au niveau local et national si nécessaire.

1015
survivant(e)s ont utilisées la ligne Ma Mbi Si.

CREDITS

Le HCR tient à remercier l'ensemble du personnel et des partenaires qui ont contribué au monitoring de protection en République Centrafricaine.

Photo de couverture: Femme retournée dans la ville de Birao, Sous-Pérfecture de Redina, Préfecture de la Vakaga.
© UNHCR

Les cartes figurant dans cette publication n'impliquent de la part du HCR aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités, ou la délimitation des frontières ou des limites.

Conception, mise en page, production et impression:
Gestionnaire d'information,Hannoa Guillaume, guillauh@unhcr.org

Pour de plus amples informations relatives au monitoring de protection en République Centrafricaine, le HCR vous invite à contacter:

Sebastian Herwig, Senior Protection Officer,
herwig@unhcr.org, Tel: +236 70 55 29 11

Rocio Alamillos, Associate Protection Monitoring Officer,
alamillo@unhcr.org, Tel: +236 72 82 95 79